Community Profile 1996

Winnipeg, Manitoba

Publication November 1999

This report is also available in French. Ce rapport est également disponible en français. Veuillez vous adresser à la direction de la recherche, Service Correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Should additional copies be required they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

Acknowledgement

The Research Branch would like to acknowledge the contribution of Candace Brookbank for producing 27 community profiles, Cindy Lee Olah for processing the demographic and federal corrections data, Roberta Sinclair and Colleen Dell for describing the community-based federal reintegration activities, and Cathy Delnef for her painstaking preparation of the french documents. This project could not have been completed were it not for the continued cooperation and goodwill of numerous people in several government departments who provided data, supporting definitions, and feedback on the reports.

101-07095/

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 1

DEMOGRAPHIC AND SOCIAL PROFILE 2
Table 1: Selected Age Group Population Distribution, 1991 and 1996 3

ECONOMIC PROFILE 3

CRIME PROFILE 4
Table 2: Selected Criminal Incident Counts, 1991 and 1996 6
Table 3: Crime Rates for Selected Offences, 1991 and 1996 7

COURTS PROFILE 8
Adult Courts 8
Youth Courts 8
Table 4a: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1991/92 9
Table 4b: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1996/97 10

CORRECTIONS PROFILE 10
Table 5: Federal/Provincial Corrections Distribution, 1991 and 1996, Canada 11
Provincial/Territorial Adult Corrections 12
Youth Corrections 13
Federal Custodial Services 14
Federal Community Supervision Services 14
Federal Supervision Population Caseload and Characteristics 15
Community-Based Federal Reintegration Activities 15

SUMMARY 16

WINNIPEG, MANITOBA

Research Branch
Correctional Service of Canada

INTRODUCTION

This study provides a profile of demographic, social, economic, crime, court, and correctional information for the city of Winnipeg. The purpose of this profile is to demonstrate the utility of community crime and census data for criminal justice information sharing and community planning. Where possible, information matching census reference periods is used, e.g., 1991 and 1996.[1] Similarly, the intent is to report data that relates to one geographical target area, namely, a Census Metropolitan Area (CMA) or for smaller communities, a Census Subdivision (CSD). All demographic and social indicators conform with CMA or CSD boundaries.[2] Where criminal justice information is not compatible with these boundaries, this is noted.

Data sources for each justice sector provide carefully aggregated counts but simply cannot define coverage in terms of geographical target areas with any kind of precision. One reason is that jurisdictional areas for policing activity and regions feeding into court locations do not match. In practical terms, this means that several police agencies may report to a single court location and some may report to other court locations as well. Clearly, police and court activities reported within a CMA or CSD are estimates at best.

The Canadian Centre for Justice Statistics (CCJS) is the focal point of a federal-provincial/territorial initiative dedicated to the production of national statistics and information on the justice system in Canada. Analysis of crime and courts data presented here should take into consideration differences between CCJS survey scoring rules which impede comparison across justice sectors. In the production of multi-level data, inconsistencies inevitably occur in terms of scope, coverage, reference periods, time-lags, and geography. In conjunction with data presentation, the following sections identify in general terms, the scope and coverage for each data source.

---

1 Occasionally, availability necessitates reporting information for other time periods (e.g., 1990 and 1995).

2 Statistics Canada defines CMA as a large urban core (population of 100,000 or over) together with adjacent urban and rural areas which have a high degree of economic and social integration. The areas that police forces serve may differ in their mix of urban/suburban populations, making the comparability of crime rates among these forces difficult. This is addressed by analyzing crime rates by CMA. Usually, more than one police force is responsible for enforcing the law within the boundaries of a CMA. CSD is the general term applying to municipalities (as determined by provincial legislation) or their equivalent (e.g., Indian reserves, Indian settlements, and unorganized territories). In Newfoundland, Nova Scotia, and British Columbia, the term also describes geographic areas that have been created by Statistics Canada in cooperation with the provinces as equivalents for municipalities for the dissemination of statistical data.

DEMOGRAPHIC AND SOCIAL PROFILE

The Winnipeg CMA includes the urban areas of Winnipeg and St. Adolphe. Eleven census subdivisions make up the CMA of Winnipeg including: Winnipeg, Taché, Ritchot, St. François Xavier, Headingley, Springfield, East St. Paul, West St. Paul, St. Clements, Brokenhead 4, and Rosser.[3]

In criminological research, the volume of reported crime in a community is often expressed in terms of three factors: 1) the size of the population in question, 2) the proportion of the population at each age group, and 3) the incidence of criminal offences per person at each age.[4]

- Between 1991 and 1996, the population of Winnipeg showed a modicum of growth, reaching 667,210 by 1996, an increase of 6,760 or 1% over 1991.

- Between 1991 and 1996, the crime rate increased from 11,106 offences to 11,155 offences per 100,000 population (see Table 3).

- The proportion of the population in the age groups 12-17 and 18-24, historically the age groups at high risk for criminal involvement, declined by 5.4% between 1991 and 1996. The number of 18-24 year olds, arguably the group most at risk for criminal involvement, dropped by 7.8% (see Table 1).[5]

- The gradual aging of the population and corresponding decline in both the proportion and absolute numbers of those between the ages of 18 and 24 was not accompanied by a decreased crime rate in 1996 (see Table 3).

---

3 Statistics Canada. (1996). *GeoSuite*, 1996 Census CD-ROM, (Cat. No. 92F0085XCB), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

4 Philip C. Sagi and Charles F. Wellford. (1968). "Age Composition and Patterns of Change in Criminal Statistics," *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, Vol. 59, No.1.

5 Studies suggest that young people are more likely to engage in crime; the prevalence of offending peaks during teenage years and decreases during one's twenties. See Gottfredson and Hirschi. (1990). *A General Theory of Crime*, Stanford University Press, Stanford, California.

Table 1: Selected Age Group Population Distribution, 1991 and 1996, Winnipeg, Manitoba[6]

	1991		1996		1991-1996
Age Groups	**Population**	**% of Total**	**Population**	**% of Total**	**% Change**
Under 12	108,170	16.4	109,220	16.4	↑1.0
12-17	51,580	7.8	51,555	7.7	0.0
18-24	70,915	10.7	65,395	9.8	↓7.8
25-34	119,075	18.0	105,025	15.7	↓11.8
35-44	103,665	15.7	110,265	16.5	↑6.4
45-54	66,965	10.1	83,205	12.5	↑24.3
55+	140,065	21.2	142,535	21.4	↑1.8
Total	660,450	100.0	667,210	100.0	↑1.0
Median Age**	33.3		35.2		↑5.7

* Totals do not add up due to random rounding; Statistics Canada. (1996). *Census Dictionary, Final Edition,* (Cat. No. 92-351-XPE), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

** The median is the middle value when all values are ordered from lowest to highest.

ECONOMIC PROFILE

Economic conditions, for example, unemployment and inflation, have the potential to influence the level of crime in our communities, particularly property crime.[7] The following information describes various aspects of the Winnipeg population.

- In 1996, Winnipeg had an unemployed population of 28,010 and an unemployment rate of 7.9%, whereas in 1991, the unemployed population was higher at 30,750 and the rate 8.6%. The reduction in the number of unemployed persons in 1996 was not accompanied by a decrease in the crime rate between 1991 and 1996 (see Table 3).[8]

- In 1995, the average household income was $45,707. This was slightly below the 1990

6 Table 1, Population by Single Years of Age (111), Showing Sex (3), for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1991 and 1996 Censuses (100% Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, (Cat. No. 93F0020XCB96004), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

7 Classic studies include Kenneth L. Avio and C. Scott Clark. (1976). *Property Crime in Canada: An Econometric Study,* Ontario Economic Council, Toronto; and James Alan Fox. (1978). *Forecasting Crime Data,* D.C. Heath and Company, Toronto, Ontario.

8 Table 1.1, Population 15 Years and Over by Age Groups (17) and Marital Status (6), Showing Labour Force Activity (8) and Sex (3), for Canada, Provinces, Territories, 1981-1996 Censuses and Census Metropolitan Areas, 1991 and 1996 Censuses (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.* See also Statistics Canada. (1998). *Labour Force Historical Review* CD-ROM, (Cat. No. 71F0004XCB), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

average of $47,664. In 1995, the lower level income distribution was as follows:

- 24.7% of families earned an income of less than $20,000;
- 38.8% earned less than $30,000.[9]

- In 1996, 15.8% of census families were lone-parent families compared with 14.7% in 1991.[10]

- In 1996, 73,315 (11.1%) of Winnipeg's population belonged to a visible minority group, and these represented 2.3% of Canada's total visible minority population.[11] Visible minority presence in the criminal justice process in the past has been quite low.

- In 1996, 51,815 individuals (8%) reported language spoken at home as other than English or French.[12] A functional ability in one of Canada's official languages is one of the requirements for effective labour force participation.

Overall, a comparison of 1991 and 1996 economic indicators suggest that Winnipeg's economic climate in 1996 experienced a slight downturn and may have contributed to the slightly increased crime rate.

CRIME PROFILE

The Canadian criminal justice system is administered by four inter-related components: police, prosecution, courts, and correctional services. While the federal government has the authority to legislate in the area of criminal law and procedure, the responsibility for the administration of justice rests with the provincial governments.

---

9 Table 9, Private Households by Household Type and Size (12) and Household Income Groups (22) in Constant (1995) Dollars, for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1990 and 1995 (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.*

10 Table 11, Census Families in Private Households by Age Groups of Youngest Never-Married Child at Home (10), Showing Family Structure (7), for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1991 and 1996 Censuses (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.*

11 Table 4, Total Population by Visible Minority Population (14) and Sex (3), for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1996 Census (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.*

12 HomeLang.ivt: Detailed Home Language (122): Number of Respondents by Type of Answer (2) and Sex (3), for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1991 and 1996 Censuses (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.*

Since 1962, Canadian police agencies have reported criminal incidents that come to their attention to the Uniform Crime Reporting (UCR) survey at the Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada. Today, the UCR survey has almost full national coverage of

incidents involving adults and youth. Note that crime rates exclude traffic offences. Additionally, as of 1992, data on municipal by-law incidents are not available, and as of 1995, data on provincial statute incidents are not available. Accordingly, 1991 data have been adjusted to permit comparisons with 1996 figures.

"Incident" is the basis for counting reported crime. Counts are taken according to the most serious offence in an occurrence. In the determination of most serious offence, violent offences take precedence over non-violent offences. Within these two categories, offences are then sorted according to the maximum sentence under the *Criminal Code*. Additionally, the UCR survey scores violent incidents differently from other types of crime. For violent crimes, one incident is counted for each victim in an occurrence, and for non-violent crimes, one incident is counted for every separate occurrence.

This section reviews crimes reported in 1991 and 1996 within the Winnipeg CMA by the following four police services: Winnipeg, St. Paul East, Oakbank RCMP rural, and St. Pierre Jolys RCMP rural.

Table 2 displays the incidence of actual offences ("actual" offences being all reported offences, less those investigated and shown as unfounded) and persons charged (adults and youth) by a selected number of offence categories (offences most likely to result in a prison term).

- In 1996, there were 75,480 total actual offences, a 2.3% increase since 1991.

Table 2: Selected Criminal Incident Counts, 1991 and 1996, Winnipeg, Manitoba[13]

OFFENCE	ACTUAL OFFENCES		ADULTS CHARGED		YOUTH CHARGED	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996
HOMICIDE & RELATED	17	28	13	33	2	3
ATTEMPTED MURDER	44	25	54	31	5	12
SEX OFFENCES	842	785	319	294	57	66
MAJOR ASSAULT	1,981	1,723	1,536	1,316	243	256
COMMON ASSAULT	2,074	5,558	1,252	2,513	183	286
ROBBERY	1,300	1,877	309	392	86	305
BREAK & ENTER	12,889	10,359	1,019	788	670	442
THEFT	31,564	31,937	3,085	2,309	1,982	1,660
TOTAL CRIMINAL CODE*	72,349	73,923	11,673	11,085	4,295	3,784
DRUG OFFENCES	818	824	815	657	76	129
TOTAL OFFENCES**	73,760	75,480	12,692	11,969	4,699	4,258

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).

- Offences in 1996 against the *Criminal Code of Canada* - generally considered the most serious - totalled 73,923. This represents a 2.2% increase since 1991. In 1996, overall percentage distributions for the major offence categories were:

    - Homicide and related - 0.04%
    - Sex offences - 1%
    - Major assault - 2.3%
    - Common assault - 7.4%
    - Robbery – 2.5%
    - Break and enter – 13.7%
    - Theft – 42.3%
    - Drug offences – 1.1%

- In 1996, a total of 16,227 persons (11,969 adults and 4,258 youth) were charged with a criminal offence, down 6.7% from 1991 (17,391). For those two years, the breakdown is approximately the same:

13 Canadian Centre for Justice Statistics, Uniform Crime Reporting Survey, Custom Data Run (1991 and 1996), Statistics Canada.

- 73% were adults; and
- 27% were young offenders.

Table 3: Crime Rates for Selected Offences, 1991 and 1996, Winnipeg, Manitoba[14]

OFFENCE	CRIME RATES PER 100,000 POPULATION*		% CHANGE 1991-1996
	1991	1996	
HOMICIDE & RELATED	3	4	↑33.3
ATTEMPTED MURDER	7	4	↓42.9
SEX OFFENCES	127	116	↓8.7
MAJOR ASSAULT	298	255	↓14.4
COMMON ASSAULT	312	821	↑163.1
ROBBERY	196	277	↑41.3
BREAK & ENTER	1,941	1,531	↓21.1
THEFT	4,752	4,720	↓0.7
TOTAL CRIMINAL CODE**	10,893	10,924	↑0.3
DRUG OFFENCES	123	122	↓0.8
TOTAL OFFENCES***	11,106	11,155	↑0.4

* Based on a 1991 population of 664,167 and a 1996 population of 676,674.
** Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
*** Total includes other federal statutes (not shown in table).

Table 3 compares the crime rates in 1991 and 1996. The crime rate (per 100,000 population) scarcely changed in Winnipeg between 1991 and 1996; the overall crime rate (total offences) increased by 0.4% within that time period.

- Between 1991 and 1996, the rate for common assault increased by 163.1%. Despite the slight increase in the overall crime rate, the rates for break and enter, and theft, both high frequency incidents, decreased by 21.1% and 0.7% respectively.

14 Population figures that have been used to calculate crime rates differ slightly from the census figures in Table 1. Crime rates for 1991 are based on population figures taken directly from the municipality; those for 1996 are post-censal population estimates based on 1991 census boundaries.

COURTS PROFILE

Adult Courts

Through a process of collaboration with provincial and territorial government departments responsible for adult criminal courts, the Adult Criminal Court Survey (ACCS) at the Canadian Centre for Justice Statistics collects data on *Criminal Code* and other federal statute charges. The individuals that proceed to adult criminal court involve adults 18 years of age and older, companies, and youth that are transferred from youth court.

Currently, the ACCS represents approximately 80% of the national adult criminal court caseload. Note that at this time, superior courts do not report to the survey. This has implications for federal corrections because typically, more serious offenders are tried in superior court and if convicted, are more likely to receive a prison term in a federal penitentiary. ACCS reports, therefore, underestimate the number of prison sentences two years and over.

For a number of reasons, drawing direct comparisons between crime and court information is not feasible. Some of the reasons relate to differences in the way incidents or cases are counted by each survey. For example, in recording police incidents that are cleared by charge and proceed to court, the ACCS treats violent crime in the same way as non-violent crime.

"Case" is the basis for presenting adult criminal court counts. A case is one or more charges against an accused person or corporation, where the charges are disposed of in the same court on the same date. Offence type is determined according to the most serious in the case through a rank ordering based first on seriousness of disposition (convictions being the most serious), second on offence severity (using a scale that ranks approximately 90 offences), and finally on sentence severity (used if there are multiple convictions).

The Department of Justice administers court services in Manitoba. At the time of preparing this report, adult criminal courts in seven provinces and two territories report to the ACCS. Currently, Manitoba does not report to the survey.

Youth Courts

For several years, the Canadian Centre for Justice Statistics has collected data on *Criminal Code* and other federal statute charges heard by youth courts across Canada. Today, the Youth Court Survey (YCS) represents 100% of the national youth court caseload for youth aged 12 to 17.

The YCS uses "case" as the basis for reporting youth criminal court counts. A case is one or more charges against a youth where the charges are first presented in the same court on the same date. Offence type is determined according to the most significant charge in the case through a rank ordering based first on the decision of the court (transfer to adult court, and guilty finding being the two most serious), second on nature of the offence (violent charges being the most serious), and finally on seriousness of disposition (secure custody being the most serious).

Table 4a: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1991/92, Winnipeg, Manitoba[15]

PROVINCIAL COURT	CASES HEARD	CONVIC-TIONS	SECURE CUSTODY	OPEN CUSTODY	OTHER SENT
HOMICIDE & RELATED	1	0	0	0	0
ATTEMPTED MURDER	0	0	0	0	0
SEX OFFENCES	83	48	11	8	29
MAJOR ASSAULT	140	67	7	6	54
COMMON ASSAULT	224	125	8	6	111
ROBBERY	42	28	8	9	11
BREAK & ENTER	470	339	50	66	223
THEFT	876	546	20	64	462
TOTAL CRIMINAL CODE*	3,076	1,782	160	269	1,353
DRUG OFFENCES	63	41	2	4	35
TOTAL OFFENCES**	3,711	2,002	176	291	1,535

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).

The Youth Division of the Provincial Court has jurisdiction to hear all youth matters under the *Young Offenders Act*. The young offender court location reported here is the court in Winnipeg.

Young offender courts hear a large volume of cases. In 1996/97, a total of 2,846 cases were heard in Winnipeg, down 23.3% from 1991/92. The proportion of cases resulting in a conviction decreased as well, from 53.9% in 1991/92 to 41.4% in 1996/97.

Of the youth convicted in 1996/97:

- 88 (7.5%) were sentenced to secure custody;
- 186 (15.8%) were sentenced to open custody; and
- 904 (76.7%) received a non-custodial sentence.

- In 1996/97, the single largest number of cases heard (610) involved a charge of theft, with 277 cases producing a guilty verdict. Of those found guilty of theft, 14 were sentenced to secure custody, 45 to open custody, and 218 received a non-custodial sentence (such as, probation, fine, compensation, pay purchaser, compensation in kind, community service order, absolute discharge, or other).

15 Canadian Centre for Justice Statistics, Youth Court Survey, Custom Data Run (1991/92 and 1996/97), Statistics Canada.

- According to Tables 4a and 4b, in 1996/97 fewer cases were heard, there were fewer convictions, and a smaller number of youth were sentenced to secure and open custody.

Table 4b: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1996/97, Winnipeg, Manitoba

PROVINCIAL COURT	CASES HEARD	CONVIC-TIONS	SECURE CUSTODY	OPEN CUSTODY	OTHER SENT
HOMICIDE & RELATED	3	0	0	0	0
ATTEMPTED MURDER	1	0	0	0	0
SEX OFFENCES	46	11	1	0	10
MAJOR ASSAULT	161	48	4	6	38
COMMON ASSAULT	216	102	4	10	88
ROBBERY	123	45	8	5	32
BREAK & ENTER	252	112	8	28	76
THEFT	610	277	14	45	218
TOTAL CRIMINAL CODE*	2,384	964	65	152	747
DRUG OFFENCES	77	45	3	7	35
TOTAL OFFENCES**	2,846	1,178	88	186	904

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).

CORRECTIONS PROFILE

The correctional services sector is the final point in the criminal justice process and its caseload is influenced by policing and courts activity. Five primary responsibilities fall under the jurisdiction of adult correctional services in Canada: custodial remands, custodial sentences, supervised probation, conditional release, and parole.

Provinces have exclusive responsibility for community and custodial services for young offenders, and for adult offenders sentenced to incarceration for an aggregate term of less than two years. The *Criminal Code* stipulates that the Correctional Service of Canada is responsible for those sentenced to a prison term of two years or more. However, federally sentenced offenders are typically held in a provincial facility while awaiting trial and sentence.

Exchange of Service Agreements (ESA) provide for the transfer of services for offenders between the federal government and most provinces. These agreements permit selected federal offenders to serve sentences in provincial facilities and vice versa. Negotiated agreements may also provide for efficient delivery of parole supervision, community assessments, health, psychiatric, and educational services. Such federal agreements exist with all but two provinces - Prince Edward Island and Ontario.

Table 5: Federal/Provincial Corrections Distribution, 1991 and 1996, Canada[16]

	1991	1996
Correctional Facilities		
Provincial and Territorial	162	148
Federal*	53	64
Federal Parole Offices	68	69
Staff		
Provincial and Territorial	16,061	15,749
Federal	10,863	11,926
Incarceration Count (Average Daily)**		
Provincial and Territorial	18,940	20,023
Federal	11,783	14,143
Community Supervision Count (March 31)		
Provincial and Territorial Probation	82,796	99,220
Provincial and Territorial Parole	2,822	3,146
Federal Day Parole	1,841	1,212
Federal Full Parole	4,468	4,987
Federal Statutory Release	2,520	2,727
Other***	578	385

* Includes 41 (49 in 1996) correctional institutions and 12 (15 in 1996) community correctional centres.

** Excludes inmates temporarily not in custody at the time of the count.

*** Includes incarcerated offenders on temporary absences, those awaiting trial, and escapees. Also includes provincial inmates on day and full parole supervised by the Correctional Service of Canada in areas without provincial offices. Excludes temporary detainees and deported inmates.

The authority to grant parole is provided by the federal *Corrections and Conditional Release Act* and respective provincial and territorial legislation. Quebec, Ontario, and British Columbia operate parole boards that have jurisdiction over all offenders in their respective institutions. The National Parole Board has the authority to grant, deny, terminate, or revoke parole for federal inmates, and for provincial inmates in provinces and territories where no provincial board exists.

16 Solicitor General Canada. (1992 and 1997 Editions). *Basic Facts About Corrections in Canada*, Ottawa, Ontario. Incarceration and community supervision counts, as well as number of provincial facilities, are taken from Canadian Centre for Justice Statistics. (1990/91, 1995/96, and 1996/97). *Adult Correctional Services in Canada*, (Cat. No. 85-211-XPE), Statistics Canada, Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

Supervision of the planned and gradual release of inmates back into the community through conditional release mechanisms is administered by both the federal and provincial/territorial correctional systems. The mechanisms for conditional release are: temporary absence, day parole, full parole, and statutory release. The monitoring and supervision of provincial parolees belongs to the Correctional Service of Canada, and to provincial correctional services in those provinces where provincial parole boards exist. Table 5 outlines the distribution of services.

Because arrangements for the delivery of custodial services vary across Canada, the characteristics of custodial populations differ across jurisdictions. As indicated in Table 5, at any one time, there are about 10 provincial inmates for every 6 federal inmates. Additionally, there are major differences between federal and provincial correctional system admission counts.

- During 1991/92 in Canada, there were 243,747 admissions to provincial/territorial custody and 5,344 warrant of committal admissions to federal custody (excludes transfers or revocations of parole or statutory release).[17]

- During 1996/97 in Canada, there were 225,462 admissions to provincial/territorial custody and 4,569 warrant of committal admissions to federal custody.

Differences between provincial and federal custodial sentences can be observed as well. In 1991/92, the average aggregate sentence length on admission for provincial offenders was 1 month versus 45 months for federal offenders (excludes those persons serving life sentences), or a sentence length ratio of 1 to 45. In 1996/97, the ratio was 1 to 43.

The Canadian Centre for Justice Statistics conducts national surveys in the corrections area. Since the mid-1980's, the Adult and Youth Key Indicator Surveys have provided time series data useful for trend analysis on correctional admissions to custody and supervised probation. As of March 1996, the Youth Custody and Community Services (YCCS) Survey has collected data on youth serving custody and community service dispositions. The Adult Corrections Survey (ACS) collects aggregate caseload and case characteristics data for custodial and non-custodial correctional services at both the federal and provincial/territorial levels.

Note that youth and adult corrections figures reported here are not taken from CCJS surveys. These surveys do not yet serve as a sub-provincial data source. Provincial corrections figures reported here are taken from the province and, therefore, are not comparable with those reported for other Canadian communities.

Provincial/Territorial Adult Corrections

Corrections Division, Manitoba Justice is responsible for adult offenders sentenced to two years less a day, and for the supervision of probation orders where supervision is a condition of probation.

---

17 Figures are taken from Canadian Centre for Justice Statistics. (1996/97). *Adult Correctional Services in Canada*, (Cat. No. 85-211-XPE), Statistics Canada, Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

Adult provincial facilities in the Winnipeg area include:

- Headingley Correctional Institution (multi-level security);
- Winnipeg Remand Centre (maximum security).

- On March 31, 1996, there were 608 adults under custodial supervision in the Winnipeg area including:[18]

  - 316 adults (52%) serving a prison term of two years less a day; and
  - 292 adults (48%) in custody under remand.

- On March 31, 1996, there were 3,561 adults serving a community sentence including:[19]

  - 3,232 adults (90.8%) on probation;
  - 85 adults (2.4%) on a community service order; and
  - 244 adults (6.9%) under bail supervision.

Youth Corrections

Sentenced young offenders are under the jurisdiction of Corrections Division, Manitoba Justice, which is responsible for the operation and administration of custodial facilities and community-based programs. The youth provincial facility in the Winnipeg area is the Manitoba Youth Centre.

- On March 31, 1996, there were 184 young offenders under custodial supervision in the Winnipeg area including:

  - 48 youth (26.1%) under secure custody;
  - 37 youth (20.1%) under open custody; and
  - 99 youth (53.8%) in custody under remand.

- On March 31, 1996, there were 1,228 young offenders serving a community sentence including:

  - 1,092 youth (88.9%) on probation;
  - 127 youth (10.3%) on a community service order (non-supervised); and
  - 9 youth (0.7%) under bail supervision.

---

18 Adult and youth provincial custody figures are provided by Information Systems, Corrections Division. (March 31, 1996). Manitoba Justice, Winnipeg, Manitoba. Figures include inmates imprisoned in provincial facilities under an Exchange of Service Agreement.

19 Adult and youth provincial supervision figures are provided by Information Systems, Corrections Division. (March 31, 1996). Manitoba Justice, Winnipeg, Manitoba.

Federal Custodial Services

The federal facilities in the Winnipeg area include:

- Stony Mountain Institution (medium security);
- Rockwood Institution (minimum security); and
- Osborne Community Correctional Centre (CCC).

- In 1997/98, Stony Mountain Institution had an actual operating expenditure of $22,490,567, and an annual average offender count of 475.[20]

- In 1997/98, Rockwood Institution had an actual operating expenditure of $7,808,835, and an annual average offender count of 155.

- In 1997/98, the Osborne CCC had an actual operating expenditure of $663,411, and an annual average offender count of 37.

Federal Community Supervision Services

Winnipeg parole services fall within the responsibility of the Manitoba-NW Ontario District Parole Office located in Winnipeg. In 1997/98, parole services in the Winnipeg area were supplied by:

- Winnipeg Area Parole Office; and
- Osborne CCC.

- In 1997/98, the actual operating expenditure for the Manitoba-NW Ontario District Parole Office was $4,096,028. Note that an expenditure amount for the Winnipeg Area Parole Office is not available.

On March 31, 1996, there were 269 federal offenders under supervision in the Winnipeg area. This number included:[21]

- 12 offenders (4.5%) on day parole;
- 135 offenders (50.2%) on full parole;
- 78 offenders (29%) on statutory release; and
- 44 offenders (16.4%) on other release status.

---

20 Federal custody and supervision expenditures are provided by Comptroller's Branch, Corporate Services. (1997/98). Annual Cost of Maintaining Offender Exercise, Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario. Excludes CORCAN revolving fund expenditures.

21 Performance Assurance Sector. (March 31, 1996). *Offender Management System*, Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario. "Other release status" includes offenders who are unlawfully at large and those who are temporarily detained.

Federal Supervision Population Caseload and Characteristics

It is informative to continually monitor the characteristics of offenders under supervision. For these purposes, detailed caseload and profile information is available on federal offenders currently under supervision.[22]

On March 31, 1999, there were 295 offenders under supervision in the Winnipeg area.

a) demographic characteristics

- 95.9% of parolees were male and 4.1% were female;
- the average age of parolees was 34.6 years;
- 16.1% were under age 25, 83.9% were age 25 or older;
- 79.2% were under age 50, 20.8% were age 50 or older; and
- 55.6% of parolees were Caucasian, 32.9% were Aboriginal, 1.0% were Asian, 1.0% were Black, and 9.5% were of another race.

b) sentence characteristics

- 47% of parolees were serving an aggregate sentence of under 4 years;
- 48.6% were serving between 4 and 10 years; and
- 4.4% were serving a sentence of 10 years or more (excluding life sentences).

Community-Based Federal Reintegration Activities

In order to assist offenders with safe reintegration into the community following a term of incarceration, the Correctional Service of Canada contracts a broad range of post-release services. The following program information relates to offenders under federal supervision in the Winnipeg district during the 1996/97 fiscal year:[23]

---

22 Performance Assurance Sector. (March 31, 1999). *Offender Management System*, Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario. Total number of offenders under supervision includes those who are unlawfully at large and temporarily detained.

23 Community Program Resource Database. (1996/97). Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario.

a) community residential facilities

- Contracts with community residential facilities yielded 27,812 offender bed-days. The federal program expenditure was $693,795, with an additional accommodation expense of $868,151. The cost per bed used was approximately $31.

b)maintenance allowance

- Costs were incurred under the expenditure for maintenance allowance for offenders. The basic expenditure (covering those who reside in a community resource centre and are not employed) was $50,691 and covered 11,935 days.

c) community assessment and parole supervision

- Community assessments were completed for 363 cases (14 women, 375 men) at a cost of $63,796.

- Parolee supervision was provided for a total of 158 months. The total expenditure was $118,903.

- Thirty-six offenders (all males) were supervised on weekday unescorted temporary absences at a cost of $2,988.

- Twenty-five offenders (all males) were supervised on weekend unescorted temporary absences at a cost of $3,150.

d) psychological and psychiatric counselling programs

- Counselling for sex offenders was contracted at a cost of $115,279.

- Assessments were completed at a cost of $26,624.

e) other programs and services

- Other programs and services were delivered at a cost of $106,489.

SUMMARY

Winnipeg, a city with a 1996 population of 667,210 inhabitants, has within its immediate vicinity, 3 federal facilities including one federal community correctional centre, two adult provincial facilities, and one youth centre. Police and court information reveal that in 1996 in Winnipeg, 11,969 adults and 4,258 youth were charged with a criminal offence. After charges are laid, there is a considerable drop-off in the number of adults and youth who are then convicted, and when convicted, given a custodial sentence by the court. For example, in Winnipeg, of 1,178 youth convicted in 1996/97, only 7.5% received secure custody.

Based on a comparison of social indicators for 1991 and 1996 including age composition of the population, incidence of low-income families, and unemployment rate, one would expect that overall criminal activity in Winnipeg would not increase. More specifically, in 1996 the number of 18-24 year olds (at highest risk for criminal activity) dropped by 7.8% while the unemployment rate dropped 0.7 percentage points or 8.1%. On the other hand, an overall population increase of 1% and a slight decrease in household income are indicators that combine with others to

make up the climate within which to examine crime. In fact, the crime rate in Winnipeg increased by only 0.4% between 1991 and 1996. The number of youth charged decreased by 9.4%, there were substantially fewer youth sentenced to secure and open custody. External factors also affect the ability of the system to respond to crime. Variables such as legislative amendments and changes in sentencing practices and criminal justice policies have the potential to influence reported crime and corrections figures.

Profil des collectivités 1996

Winnipeg (Manitoba)

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire ou pour toutes autres copies supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Remerciements

La Direction de la recherche aimerait remercier Candace Brookbank pour la création de 27 profils communautaires, Cindy Lee Olah pour l'entrée des données démographiques et des services correctionnels fédéraux, Roberta Sinclair et Colleen Dell pour la description des programmes communautaires fédéraux de réinsertion sociale et Cathy Delnef pour la préparation des documents en français. Ce projet n'aurait pas vu le jour sans la coopération et la bonne volonté de plusieurs personnes oeuvrant dans différents ministères gouvernementaux qui ont fourni des données, des renseignements précis et de la rétroaction sur les rapports.

Table des matières

Introduction 1

Profil démographique et social 2
Tableau 1 : Répartition de la population selon différents groupes d'âge, 1991 et 1996 3

Profil économique 3

Profil criminel 4
Tableau 2 : Nombre choisi d'incidents de nature criminelle, 1991 et 1996 6
Tableau 3 : Taux de criminalité pour certaines infractions, 1991 et 1996 7

Profil des tribunaux 7
Tribunaux pour adultes 7
Tribunaux de la jeunesse 8
Tableau 4a : Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1991 et 1992 9
Tableau 4b : Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1996 et 1997 10

Profil des services correctionnels 11
Tableau 6 : Répartition des services correctionnels fédéraux et provinciaux, 1991 et 1996, Canada 12
Services correctionnels pour adultes dans les provinces et les territoires 13
Services correctionnels pour les jeunes 14
Services de détention fédéraux 15
Services fédéraux de surveillance dans la collectivité 15
Nombre de cas et de caractéristiques des délinquants sous surveillance fédérale dans la collectivité 16
Services communautaires fédéraux de réinsertion sociale 16

Résumé 18

Winnipeg (Manitoba)

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Introduction

Cette étude offre un profil des renseignements démographiques, sociaux, économiques, criminels, judiciaires et correctionnels pour la ville de Winnipeg. Ce profil a pour objet de démontrer l'utilité des données de criminalité et de recensement dans la collectivité aux fins de la circulation de l'information pour la justice pénale et l'urbanisme. Lorsque c'est possible, nous utilisons les renseignements criminels qui se rapportent à la période de recensement appropriée, 1991 et 1996 dans ce cas-ci[1]. Nous présentons aussi des données décrivant une région-cible géographique, plus précisément une Région métropolitaine de recensement (RMR) ou, pour les régions moins peuplées, une Agglomération de recensement (AR). Tous les indicateurs démographiques et sociaux respectent les limites de la RMR ou de l'AR[2]. Si les renseignements de la justice pénale ne concordent pas avec les régions-cibles définies, il y aura une note à cet effet.

Les sources de données pour chaque secteur du domaine judiciaire offrent des dénombrements ayant fait l'objet d'un regroupement minutieux, mais elles ne peuvent pas simplement définir le champ de l'enquête en termes de régions-cibles géographiques avec une certaine précision. Cette situation s'explique entre autres par le fait que les zones de juridiction responsables des activités des services policiers et les emplacements des tribunaux régissant ces régions ne concordent pas. En termes pratiques, cela signifie que plusieurs services de police peuvent se rapporter à un seul emplacement de tribunal et que d'autres peuvent se rapporter à plusieurs emplacements de tribunaux. Les activités des services policiers et des tribunaux rapportés dans une RMR sont évidemment des estimations approximatives des plus représentatives.

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) constitue le point d'intérêt d'une initiative fédérale, provinciale et territoriale consacrée à la production de données statistiques d'envergure nationale et de renseignements sur le système judiciaire au Canada. L'analyse des données de criminalité et de tribunaux qui est présentée dans ce document devrait tenir compte des différences entre les règles de recensement de l'enquête du CCSJ qui entravent à la réalisation de comparaisons dans l'ensemble des secteurs judiciaires. Au cours de la production des données multidimensionnelles, des incohérences surviennent inévitablement sur le plan de la

[1] En raison de la disponibilité, il est parfois nécessaire de donner certains renseignements pour d'autres périodes (p. ex., 1990 et 1995).

[2] Statistique Canada définit une RMR comme un grand noyau urbain (population de 100 000 habitants ou plus) avec les régions urbaines ou rurales adjacentes qui montrent un haut degré d'intégration économique et sociale. Les régions couvertes par les services de police peuvent se révéler différentes dans leur mélange de populations urbaines et suburbaines, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité relevés par les différents services de police. Ce problème peut être résolu en analysant le taux de criminalité de la RMR en entier. Habituellement, plus d'un service de police est responsable de l'application de la loi dans une RMR. Le terme AR s'applique aux municipalités (tel que déterminé par la législation provinciale) ou à leur équivalent (p. ex., les réserves indiennes ou les territoires non organisés). Pour Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique, ce terme décrit aussi les régions géographiques qui ont été créées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces en tant qu'équivalents de municipalités pour la dissémination de données statistiques.

portée, du champ d'enquête, des périodes de référence, des retards et de la géographie. De concert avec la présentation des données, les prochaines sections déterminent, en des termes généraux, la portée et le champ d'enquête pour chaque source de données.

Profil démographique et social

La Région métropolitaine de recensement (RMR) de Winnipeg englobe les zones urbaines de Winnipeg et de St-Adolphe ainsi que 11 subdivisions de recensement : Winnipeg, Taché, Ritchot, St-François-Xavier, Headingley, Springfield, St-Paul Est, St-Paul Ouest, St. Clements, Brokenhead 4 et Rosser[3].

En criminologie, on exprime souvent le nombre d'infractions criminelles signalées dans une collectivité selon trois facteurs : 1) la taille de la population en question, 2) la proportion de la population dans chaque groupe d'âge et 3) le nombre d'infractions criminelles par personne pour chaque groupe d'âge[4].

- Entre 1991 et 1996, la population de Winnipeg a augmenté modérément, atteignant 667 210 en 1996, soit une augmentation de 6 760 personnes ou de 1 % depuis 1991.

- Entre 1991 et 1996, le taux de criminalité a légèrement augmenté, passant de 11 106 à 11 155 infractions par tranche de 100 000 habitants (voir le Tableau 3).

- La proportion de la population dans les groupes d'âge de 12 à 17 ans et de 18 à 24 ans, soit historiquement les groupes d'âge représentant un risque d'implication criminelle élevé, a baissé de 5,4 % entre 1991 et 1996. Le nombre de personnes dans le groupe d'âge de 18 à 24 ans, probablement le groupe représentant le plus haut risque d'implication criminelle, a chuté de 7,8 % (voir le Tableau 1)[5].

- Le vieillissement graduel de la population et le déclin correspondant des personnes de 18 à 24 ans, tant en nombres absolus qu'en termes de proportion, n'ont pas eu d'incidence sur le taux de criminalité en 1996 (voir le Tableau 3).

---

3 Statistique Canada, *GéoSuite*, CD-ROM du recensement de 1996, n° de catalogue 92F0085XCB, 1996, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

4 SAGI, Philip C. et WELLFORD, Charles F. «Age Composition and Patterns of Change in Criminal Statistics», *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, vol. 59, n° 1, 1968.

5 Selon des études, les jeunes seraient plus susceptibles de poser un acte criminel; la fréquence des infractions atteint des sommets au cours de l'adolescence pour ensuite redescendre au cours de la vingtaine. Voir Gottfredson et Hirschi (1990), *A General Theory of Crime*, Stanford University Press, Stanford (Californie).

Tableau 1
Répartition de la population selon différents groupes d'âge, 1991 et 1996, Winnipeg[6]

	1991		1996		1991-1996
Groupes d'âge	**Population**	**Pourcentage du total**	**Population**	**Pourcentage du total**	**Pourcentage du changement**
Moins de 12	108 170	16,4	109 220	16,4	↑1,0
12 à 17	51 580	7,8	51 555	7,7	0,0
18 à 24	70 915	10,7	65 395	9,8	↓7,8
25 à 34	119 075	18,0	105 025	15,7	↓11,8
35 à 44	103 665	15,7	110 265	16,5	↑6,4
45 à 54	66 965	10,1	83 205	12,5	↑24,3
55 ou plus	140 065	21,2	142 535	21,4	↑1,8
Total*	**660 450**	**100,0**	**667 210**	**100,0**	**↑1,0**
Âge médian**	**33,3**		**35,2**		**↑5,7**

* Les totaux ne sont pas exacts en raison de l'arrondissement aléatoire; Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, Édition définitive, 1996, N° de catalogue 92-351-UIF, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).
** La médiane est la valeur moyenne lorsque toutes les valeurs sont disposées de la plus petite à la plus grande.

Profil économique

Les conditions économiques, comme le chômage et l'inflation, peuvent avoir une incidence sur le taux de criminalité de nos collectivités, particulièrement pour les crimes contre les biens[7]. Les renseignements suivants décrivent les différents aspects de la population de Winnipeg :

- En 1996, Winnipeg comptait 28 010 chômeurs et un taux de chômage de 7,9 %, alors qu'en 1991, le nombre de chômeurs s'élevait à 30 750 pour un taux de 8,6 %. La réduction du nombre de chômeurs en 1996 n'a pas eu d'incidence sur le taux de criminalité entre 1991 et 1996 (voir le Tableau 3)[8].

---

[6] Population par année d'âge (111), indiquant le sexe (3), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (100 % des données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, n° de cat. 93F0020XCB96004, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

[7] Les études classiques comprennent Kenneth L. Avio et C. Scott Clark *Property Crime in Canada: An Econometric Study*, 1976, Conseil économique de l'Ontario, Toronto; et James Alan Fox *Forecasting Crime Data*, 1978, D.C. Heath and Company, Toronto (Ontario).

[8] Population de 15 ans ou plus par groupes d'âge (17) et par état civil (6), indiquant la participation au marché du travail (8) et le sexe (3), pour le Canada, les provinces et les territoires; recensements et régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (20 % des données-échantillons), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.* Voir également Statistique Canada, CD-ROM de la *Revue chronologique de la population active*, 1998, n° de catalogue 71F0004XCB, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

- En 1995, le revenu familial moyen était de 45 707 $. Ce qui est légèrement inférieur au revenu moyen de 1990 qui était de 47 664 $. En 1995, la répartition des familles à faible revenu était la suivante :

    - 24,7 % des familles gagnaient un revenu inférieur à 20 000 $;
    - 38,8 % des familles gagnaient moins de 30 000 $[9].

- En 1996, 15,8 % des familles recensées étaient monoparentales, comparativement à 14,7 % en 1991[10].

- En 1996, 73 315 (11,1 %) personnes faisaient partie d'une minorité visible, représentant 2,3 % de la population totale des groupes minoritaires visibles au Canada[11]. Très peu de personnes faisant partie de ces minorités visibles ont comparu devant le système de justice pénale dans le passé.

- En 1996, 51 815 personnes (8 %) déclaraient parler une langue autre que le français ou l'anglais à la maison[12]. Une aptitude fonctionnelle dans l'une des langues officielles au Canada est l'une des exigences d'une participation efficace à la population active.

Dans l'ensemble, une comparaison des indicateurs économiques de 1991 et de 1996 semble indiquer que l'économie de Winnipeg a connu un léger déclin en 1996 et pourrait avoir contribué à la très faible hausse du taux de criminalité.

Profil criminel

Le système canadien de justice pénale est administré par quatre composantes en interrelation, à savoir la police, la partie plaignante, les tribunaux et les services correctionnels. Bien que le gouvernement fédéral ait le pouvoir de légiférer dans le domaine des procédures et du droit criminel, la responsabilité de l'administration de la justice relève des gouvernements provinciaux.

---

[9] Ménages ordinaires par type et par taille (12), revenus des ménages (22) en dollars constants (1995), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensements de 1990 et de 1995 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.*

[10] Recensement des familles vivant en ménage ordinaire par groupes d'âge du plus jeune enfant jamais marié qui vit à la maison (10), indiquant la structure familiale (7), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.*

[11] Population totale, par population des groupes minoritaires visibles (14) et par sexe (3), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensement de 1996 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.*

[12] HomeLang.ivt : Langue parlée à la maison (122) : Nombre de répondants par type de réponse (2) et par sexe (3), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.*

Depuis 1962, les services de police du Canada ont signalé des incidents de nature criminelle qui sont portés à leur attention dans la *Déclaration uniforme de la criminalité* (DUC) du Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. Aujourd'hui, la DUC couvre presque tous les incidents au niveau national impliquant des adultes et des jeunes. Veuillez noter que les statistiques criminelles n'englobent pas les infractions au Code de la route. De plus, depuis 1992, les données sur les incidents relatifs aux règlements municipaux ne sont pas disponibles et depuis 1995, celles sur les incidents relatifs aux lois provinciales ne sont pas disponibles. Les données de 1991 ont donc été ajustées en conséquence pour permettre une comparaison avec les chiffres de 1996.

Le terme « incident » est la base pour compter les crimes déclarés. Le compte est fait en fonction de l'infraction la plus grave lors d'un événement. Lors de la détermination de l'infraction la plus grave, les infractions avec violence ont préséance sur les infractions sans violence. À l'intérieur de ces deux catégories, les infractions sont ensuite réparties selon la peine maximale prévue par le *Code criminel*. De plus, la DUC classe les incidents à caractère violent différemment des autres types de crimes. Pour les crimes avec violence, on compte un incident pour chaque victime d'un événement, alors que pour les crimes sans violence, on compte un incident pour chaque événement individuel.

Cette section examine des crimes signalés en 1991 et 1996 au sein de la RMR de Winnipeg par les Services de police de Winnipeg et de St-Paul Est ainsi que par les détachements ruraux de la Gendarmerie royale du Canada de Oakbank et de St-Pierre-Jolys.

Le Tableau 2 indique le nombre d'infractions réelles (les infractions « réelles » étant des infractions rapportées moins celles jugées sans fondement après enquête) et de personnes inculpées (adultes et jeunes), classées selon un nombre choisi de catégories d'infractions (infractions qui sont les plus susceptibles d'entraîner une peine d'emprisonnement).

- En 1996, on a dénombré 75 480 infractions réelles, soit une hausse de 2,3 % depuis 1991.

- En 1996, on a signalé 73 923 infractions au *Code criminel* du Canada; infractions généralement considérées comme étant les plus graves. Ceci représente une hausse de 2,2 % depuis 1991. Voici les répartitions des pourcentages globaux pour les catégories d'infractions majeures en 1996 :

    - Homicide et infractions connexes – 0,04 %
    - Infractions sexuelles – 1 %
    - Voies de fait graves – 2,3 %
    - Voies de fait simples – 7,4 %
    - Vol qualifié – 2,5 %
    - Introduction par effraction – 13,7 %
    - Vol – 42,3 %
    - Infractions en matière de drogue– 1,1 %

- En 1996, 16 227 personnes (11 969 adultes et 4 258 jeunes) ont été inculpées pour une infraction criminelle, soit une diminution de 6,7 % depuis 1991 (17 391). La répartition est sensiblement la même pour ces deux années :
    - 73 % étaient des adultes;
    - 27 % étaient des jeunes.

Tableau 2
Nombre choisi d'incidents de nature criminelle, 1991 et 1996, Winnipeg (Manitoba)[13]

Infractions	Infractions réelles		Adultes inculpés		Jeunes inculpés	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996
Homicide et Infractions connexes	17	28	13	33	2	3
Tentative de meurtre	44	25	54	31	5	12
Infractions sexuelles	842	785	319	294	57	66
Voies de fait graves	1 981	1 723	1 536	1 316	243	256
Voies de fait simples	2 074	5 558	1 252	2 513	183	286
Vol qualifié	1 300	1 877	309	392	86	305
Introduction par effraction	12 889	10 359	1 019	788	670	442
Vol	31 564	31 937	3 085	2 309	1 982	1 660
Total selon le *Code criminel**	**72 349**	**73 923**	**11 673**	**11 085**	**4 295**	**3 784**
Infractions en matière de drogue	818	824	815	657	76	129
Total des infractions**	**73 760**	**75 480**	**12 692**	**11 969**	**4 699**	**4 258**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

Le Tableau 3 compare les taux de criminalité en 1991 et en 1996 à Winnipeg. Le taux de criminalité, par tranche de 100 000 habitants, a très peu varié au cours de cette période. Le taux de criminalité global (le total des infractions) a augmenté de 0,4 % entre 1991 et 1996.

- Entre 1991 et 1996, le taux de criminalité pour les voies de fait simples a augmenté de 163,1 %. Malgré une légère hausse du taux de criminalité global, les taux pour l'introduction par effraction et le vol, deux catégories à incidence élevée ont enregistré une baisse de 21,7 % et 0,7 % respectivement.

[13] Centre canadien de la statistique juridique, *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, Totalisations personnalisées, 1991 et 1996, Statistique Canada.

Tableau 3
Taux de criminalité pour certaines infractions, 1991 et 1996, Winnipeg (Manitoba)[14]

Infractions	Taux de criminalité par tranche de 100 000 habitants		Pourcentage du changement
	1991	1996	1991-1996
Homicide et infractions connexes	3	4	↑33,3
Tentative de meurtre	7	4	↓42,9
Infractions sexuelles	127	116	↓8,7
Voies de fait graves	298	255	↓14,4
Voies de fait simples	312	821	↑163,1
Vol qualifié	196	277	↑41,3
Introduction par effraction	1 941	1 531	↓21,1
Vol	4 752	4 720	↓0,7
Total selon le *Code criminel****	**10 893**	**10 924**	**↑0,3**
Infractions en matière de drogue	123	122	↓0,8
Total des infractions***	**11 106**	**11 155**	**↑0,4**

* Basé sur une population de 664 167 en 1991 et sur une population de 676 674 en 1996.
** Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
*** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

Profil des tribunaux

Tribunaux pour adultes

Par le biais d'un processus de collaboration avec des ministères des gouvernements provinciaux et territoriaux responsables des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, l'*Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes* du Centre canadien de la statistique juridique recueille des données sur des accusations relevant du *Code criminel* et sur d'autres accusations relevant des lois fédérales. Les individus comparaissant devant le tribunal de juridiction criminelle pour adultes sont des personnes de 18 ans ou plus, des entreprises et des jeunes qui sont transférés du tribunal de la jeunesse.

Actuellement, l'ETJCA représente environ 80 % des cas relevant des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au plan national. Il est à noter que, en ce moment, les Cours supérieures ne figurent pas dans l'Enquête. Ceci a des répercussions pour les services

[14] Les chiffres sur la population servant à calculer le taux de criminalité diffèrent légèrement des données de recensement qui figurent dans le Tableau 1. Les taux de criminalité de 1991 se fondaient sur les chiffres fournis par la municipalité; ceux de 1996 sont des estimations calculées après le recensement qui se fondent sur les limites du recensement de 1991.

correctionnels fédéraux, puisque typiquement, les délinquants ayant commis des infractions plus graves sont jugés à la Cour supérieure et s'ils sont condamnés, ils sont plus susceptibles de purger une peine d'emprisonnement dans un pénitencier fédéral. Les rapports de l'ETJCA, par conséquent, sous-estiment le nombre de peines d'emprisonnement de deux ans ou plus.

Pour un certain nombre de raisons, il n'est pas possible d'établir de comparaisons directes entre les renseignements de criminalité et de tribunaux. Certaines des raisons ont trait aux différences sur la façon dont les incidents ou les cas sont recensés par chaque enquête. Par exemple, dans le cadre de la consignation des incidents relatifs aux services policiers qui sont classés par mise en accusation et jugés par le tribunal, l'ETJCA traite le crime avec violence de la même façon que le crime sans violence.

Le « cas » est la base qui sert pour la présentation du compte des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes dans ce profil. Un cas est constitué de une ou plusieurs accusations portées contre une personne ou une société et dont les accusations sont statuées au même tribunal le même jour. Le type d'infraction est déterminé selon l'infraction la plus grave du cas en fonction du classement par ordre de grandeur basé tout d'abord sur la décision la plus grave (la condamnation étant la plus grave), ensuite sur la gravité de l'infraction (en utilisant une échelle qui classe environ 90 infractions) et enfin, sur la gravité de la peine (utilisée s'il y a des condamnations multiples).

Le Ministère de la Justice du Manitoba se charge de l'administration des services judiciaires. Lors de la rédaction de ce rapport, les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes de sept provinces et de deux territoires déclaraient les crimes à l'ETJCA mais ce n'est pas le cas actuellement pour le Manitoba.

Tribunaux de la jeunesse

Depuis plusieurs années, le Centre canadien de la statistique juridique recueille des données sur les accusations relevant du *Code criminel* et sur d'autres accusations relevant des lois fédérales portées devant les tribunaux de la jeunesse partout au Canada. Aujourd'hui, l'*Enquête auprès des tribunaux de la jeunesse* (ETJ) représente 100 % des cas relevant de ces tribunaux au plan national impliquant des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

L'ETJ utilise le « cas » comme base pour signaler le compte des tribunaux de juridiction criminelle pour jeunes. Un cas est constitué de une ou plusieurs accusations portées contre un jeune et dont les accusations sont statuées au même tribunal le même jour. Le type d'infraction est déterminé selon l'infraction principale ou la plus grave du cas en fonction du classement par ordre de grandeur basé tout d'abord sur la décision du tribunal (le transfert au tribunal pour adultes et le verdict de culpabilité étant les deux décisions les plus graves), ensuite sur la nature de l'infraction (les accusations de violence sont considérées les plus graves) et enfin, sur la gravité de la décision (la garde en milieu fermé étant la décision la plus grave).

Les poursuites judiciaires intentées aux jeunes relèvent de la compétence de la Division de la jeunesse de la Cour de justice provinciale tel que stipulé par la *Loi des jeunes contrevenants*. Le tribunal de la jeunesse qui fait partie de ce profil est situé à Winnipeg.

En 1996-1997, le tribunal de la jeunesse a entendu 2 846 causes à Winnipeg, soit une baisse de 23,3 % depuis 1991-1992. La proportion de causes ayant entraîné un verdict de culpabilité a également diminué, passant de 53,9 % en 1991-1992 à 41,4 % en 1991-1997.

Parmi les jeunes déclarés coupables en 1996-1997 :

- 88 (7,5 %) ont été condamnés à une garde en milieu fermé;
- 186 (15,8 %) ont été condamnés à une garde en milieu ouvert
- 904 (76,7 %) ont reçu une peine non privative de liberté.

Tableau 4a
Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1991-1992, Winnipeg (Manitoba)[15]

Tribunal provincial	Causes entendues	Nombre de condamnations	Garde en milieu fermé	Garde en milieu ouvert	Autre peine
Homicide et infractions connexes	1	0	0	0	0
Tentative de meurtre	0	0	0	0	0
Infractions sexuelles	83	48	11	8	29
Voies de fait graves	140	67	7	6	54
Voies de fait simples	224	125	8	6	111
Vol qualifié	42	28	8	9	11
Introduction par effraction	470	339	50	66	223
Vol	876	546	20	64	462
Total selon le *Code criminel**	**3 076**	**1 782**	**160**	**269**	**1 353**
Infractions en matière de drogue	63	41	2	4	35
Total des infractions**	**3 711**	**2 002**	**176**	**291**	**1 535**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

[15] Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête auprès des tribunaux de la jeunesse*, Totalisations personnalisées, 1991-1992 et 1996-1997, Statistique Canada.

- En 1996-1997, le plus grand nombre de causes entendues pour une même catégorie (610) faisait intervenir des inculpations de vol, dont 277 entraînant un verdict de culpabilité. Parmi ces coupables, 14 ont été condamnés à une garde en milieu fermé, 45 à une garde en milieu ouvert et 218 ont reçu une peine non privative de liberté (comme la probation, l'amende, l'indemnisation, le paiement du prix de l'article, la compensation en nature, l'ordonnance de service communautaire, l'absolution inconditionnelle ou une autre condamnation).

- Selon les Tableaux 4a et 4b, il y a eu moins de causes entendues en 1996-1997, moins de condamnations et moins de jeunes condamnés à une garde en milieu fermé ou ouvert.

Tableau 4b
Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1996-1997, Winnipeg (Manitoba)

Tribunal provincial	Causes entendues	Nombre de condamnations	Garde en milieu fermé	Garde en milieu ouvert	Autre peine
Homicide et infractions connexes	3	0	0	0	0
Tentative de meurtre	1	0	0	0	0
Infractions sexuelles	46	11	1	0	10
Voies de fait graves	161	48	4	6	38
Voies de fait simples	216	102	4	10	88
Vol qualifié	123	45	8	5	32
Introduction par effraction	252	112	8	28	76
Vol	610	277	14	45	218
Total selon le *Code criminel**	**2 384**	**964**	**65**	**152**	**747**
Infractions en matière de drogue	77	45	3	7	35
Total des infractions**	**2 846**	**1 178**	**88**	**186**	**904**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

Profil des services correctionnels

Les services correctionnels représentent la fin du processus de justice pénale et le nombre de cas est influencé par le travail de la police et des tribunaux. Les services correctionnels pour adultes au Canada ont cinq responsabilités principales, soit la détention préventive, la peine d'emprisonnement, la probation sous surveillance, la mise en liberté sous condition et la libération conditionnelle.

Les provinces ont la responsabilité exclusive des services communautaires et privatifs de liberté pour les jeunes contrevenants ainsi que pour les délinquants adultes condamnés à l'incarcération pour une peine totale inférieure à deux ans. Selon le *Code criminel,* le Service correctionnel du Canada assume la responsabilité des délinquants condamnés à des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus. Toutefois, les délinquants sous responsabilité fédérale sont habituellement détenus dans un établissement provincial lorsqu'ils sont en attente de leur procès et de leur sentence.

Des Accords d'échange de services (AES) permettent le transfert de services offerts aux délinquants entre le gouvernement fédéral et la plupart des provinces. Aux termes de ces Accords, certains délinquants sous responsabilité fédérale peuvent purger leur peine dans des établissements provinciaux, et vice versa. Des accords négociés peuvent également assurer une prestation efficace de la surveillance des libérés conditionnels, des enquêtes communautaires, ainsi que des services de santé, de psychiatrie et d'éducation. Des AES ont été conclus avec toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

Le pouvoir d'octroyer la libération conditionnelle est prévu par *la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et par les lois provinciales et territoriales respectives. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique possèdent leur propre Commission des libérations conditionnelles qui ont la juridiction sur tous les détenus incarcérés dans leurs établissements respectifs. La Commission nationale des libérations conditionnelles peut octroyer la libération conditionnelle, la refuser, y mettre fin ou la révoquer pour tous les détenus sous responsabilité fédérale et pour les détenus sous responsabilité provinciale dans les provinces et les territoires où il n'existe pas de Commission provinciale.

La surveillance de la mise en liberté planifiée et graduelle des détenus dans la collectivité par le biais de mécanismes de mise en liberté sous condition est administrée à la fois par les systèmes correctionnels fédéral et provinciaux-territoriaux. Ces mécanismes sont les suivants : la permission de sortir, la semi-liberté, la libération conditionnelle totale et la libération d'office. La surveillance des libérés conditionnels sous responsabilité provinciale relève du Service correctionnel du Canada ainsi que des services correctionnels provinciaux dans les provinces où il y a une Commission des libérations conditionnelles. Le Tableau 5 indique la répartition des services.

Comme les arrangements pour la prestation des services de détention varient au Canada, les caractéristiques de la population carcérale diffèrent d'une juridiction à l'autre. Comme l'indique le Tableau 5, il y a en tout temps environ dix détenus sous responsabilité provinciale pour six détenus sous responsabilité fédérale. De plus, il existe des différences importantes dans le nombre d'incarcérations du système correctionnel fédéral et provincial.

Tableau 5
Répartition des services correctionnels fédéraux et provinciaux, 1991 et 1996, Canada[16]

	1991	1996
Établissements correctionnels		
Provinces et territoires	162	148
Secteur fédéral*	53	64
Bureaux de libération conditionnelle – fédéral	68	69
Personnel		
Provinces et territoires	16 061	15 749
Secteur fédéral	10 863	11 926
Compte des détenus incarcérés (moyenne quotidienne)**		
Provinces et territoires	18 940	20 023
Secteur fédéral	11 783	14 143
Compte des détenus sous surveillance communautaire (au 31 mars)		
Probation – provinces et territoires	82 796	99 220
Libération conditionnelle provinciale et territoriale	2 822	3 146
Semi-liberté fédérale	1 841	1 212
Libération conditionnelle totale – secteur fédéral	4 468	4 987
Libération d'office secteur fédéral	2 520	2 727
Autre***	578	385

* Comprend 41 (49 en 1996) établissements correctionnels et 12 (15 en 1996) centres correctionnels communautaires.
** Exclut les détenus qui ne sont temporairement pas sous garde au moment du compte.
*** Comprend les détenus en permission de sortir, ceux qui sont en attente de leur procès et les évadés. Comprend également les détenus sous responsabilité provinciale qui sont en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale surveillée par le Service correctionnel du Canada dans les régions où il n'y a pas de bureau de libération conditionnelle provincial. Exclut les détenus temporaires et les détenus expulsés.

- En 1991-1992, au Canada, il y a eu 243 747 admissions à une garde sous responsabilité provinciale ou territoriale et 5 344 admissions sur mandat de dépôt à une garde sous responsabilité fédérale (exclut le transfert ou les révocations de la libération conditionnelle ou de la libération d'office)[17].

[16] Solliciteur général du Canada, *Faits et chiffres sur les services correctionnels au Canada*, Éditions de 1992 et de 1997, Ottawa (Ontario). Les données sur l'incarcération, sur la surveillance communautaire et sur le nombre d'établissements provinciaux proviennent du Centre canadien de la statistique juridique, *Services correctionnels pour adultes au Canada*, 1990-1991, 1995-1996 et 1996-1997 n° de cat. 85-211, Statistique Canada, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

[17] Les données proviennent du Centre canadien de la statistique juridique, *Services correctionnels pour adultes au Canada*, 1996-1997, n° de cat. 85-211-XPE, Statistique Canada, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

- En 1996-1997, au Canada, il y a eu 225 462 admissions à une garde sous responsabilité provinciale ou territoriale et 4 569 admissions sur mandat de dépôt à une garde sous responsabilité fédérale.

On peut également observer des différences entre les peines de placement sous garde provinciales et fédérales. En 1991-1992, pour les détenus sous responsabilité provinciale, la durée moyenne de la peine totale à l'admission était de un mois, pour les détenus sous responsabilité fédérale, elle était de 45 mois pour les délinquants fédéraux (exclut ceux qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité) ou un rapport de 1 à 45 pour la durée de la peine. En 1996-1997, ce rapport était de 1 à 43.

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) réalise des enquêtes nationales sur les services correctionnels. Depuis le milieu des années 1980, les *Enquêtes sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes et pour jeunes contrevenants* fournissent des données chronologiques qui sont utiles pour l'analyse des tendances au niveau des admissions dans les services correctionnels pour le placement sous garde et la probation sous surveillance. Depuis le mois de mars 1996, l'*Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes* (ESCPSGJ) a recueilli des données sur les jeunes contrevenants qui purgent des peines sous garde ou des peines de travaux compensatoires dans la collectivité. L'*Enquête sur les services correctionnels pour adultes* (ESCA) recueille des cas regroupés ainsi que des données sur les caractéristiques des cas pour le compte des services correctionnels de garde et communautaires au niveau fédéral, provincial et territorial.

Il est à noter que les données sur les services correctionnels offerts aux jeunes et aux adultes susmentionnées ne proviennent pas des enquêtes du CCSJ. Ces enquêtes ne tiennent pas encore lieu de source de données sous-provinciales. Les données sur les services correctionnels des provinces proviennent des provinces et, par conséquent, ne se comparent pas aux données rapportées par d'autres collectivités canadiennes.

Services correctionnels pour adultes dans les provinces et les territoires

La Division des services correctionnels, Ministère de la Justice du Manitoba, est responsable des délinquants adultes condamnés à une peine de deux ans moins un jour et de la surveillance des ordonnances de probation lorsque surveillance est une condition de la probation.

Les établissements provinciaux pour adultes situés dans la région de Winnipeg comprennent :

- Headingley Correctional Institution (établissement à niveaux de sécurité multiples);
- Winnipeg Remand Centre (établissement à sécurité maximale).

- Le 31 mars 1996, il y avait 608 adultes sous garde surveillée dans la région de Winnipeg. Ce nombre comprenait[18] :

    - 316 adultes (52 %) purgeant une peine de deux ans moins un jour;
    - 292 adultes (48 %) en détention préventive.

- Le 31 mars 1996, il y avait 3 561 adultes purgeant une peine communautaire. Ce nombre comprenait[19] :

    - 3 232 adultes (90,8 %) en probation;
    - 85 adultes (2,4 %) sous une ordonnance de services communautaires;
    - 244 adultes (6,9 %) en liberté sous caution surveillée.

Services correctionnels pour les jeunes

Les jeunes contrevenants condamnés relèvent de la compétence de la Division des services correctionnels, Ministère de la Justice du Manitoba, qui est responsable du fonctionnement et de l'administration des établissements de détention et des programmes communautaires. Le *Manitoba Youth Centre* est l'établissement provincial pour adolescents de la région de Winnipeg.

- Le 31 mars 1996, il y avait 184 jeunes contrevenants sous garde surveillée dans la région de Winnipeg. Ce nombre comprenait :

    - 48 jeunes (26,1 %) sous garde en milieu fermé;
    - 37 jeunes (20,1 %) sous garde en milieu ouvert;
    - 99 jeunes (53,8 %) en détention préventive.

- Le 31 mars 1996, il y avait 1 228 jeunes contrevenants purgeant une peine communautaire. Ce nombre comprenait :

    - 1 092 jeunes (88,9 %) en probation;
    - 127 jeunes (10,3 %) sous une ordonnance de services communautaires (sans surveillance);
    - 9 jeunes (0,7 %) en liberté sous caution surveillée.

---

[18] Les chiffres se rapportant à la garde des jeunes et des adultes en établissement provincial (31 mars 1996) sont fournis par les Systèmes informatiques, Division des services correctionnels, Ministère de la Justice du Manitoba, Winnipeg. Les chiffres incluent les détenus incarcérés dans un établissement provincial en vertu d'un Accord d'échange de services.

[19] Les chiffres se rapportant à la surveillance provinciale des jeunes et des adultes (31 mars 1996) sont fournis par les Systèmes informatiques, Division des services correctionnels, Ministère de la Justice du Manitoba, Winnipeg.

Services de détention fédéraux

Les établissements fédéraux suivants sont situés dans la région de Winnipeg :

- Établissement Stony Mountain (à sécurité moyenne);
- Établissement Rockwood (à sécurité moyenne);
- Centre correctionnel communautaire Osborne.

- En 1997-1998, les dépenses réelles de fonctionnement de l'Établissement Stony Mountain totalisaient 22 490 567 $ et le nombre annuel moyen de délinquants était de 475[20].

- En 1997-1998, les dépenses réelles de fonctionnement de l'Établissement Rockwood totalisaient 7 808 835 $ et le nombre annuel moyen de délinquants était de 155.

- En 1997-1998, les dépenses réelles de fonctionnement du Centre correctionnel communautaire Osborne totalisaient à 663 411 $ et le nombre annuel moyen de délinquants était de 37.

Services fédéraux de surveillance dans la collectivité

Les services de libération conditionnelle à Winnipeg sont sous la responsabilité du Bureau de district du Manitoba et du Nord-Ouest de l'Ontario qui est situé à Winnipeg. En 1997-1998, les services de libération conditionnelle dans la région de Winnipeg étaient fournis par :

- Le Bureau sectoriel de Winnipeg;
- Le Centre correctionnel communautaire Osborne.

- En 1997-1998, les dépenses réelles de fonctionnement du Bureau de district du Manitoba et du Nord-Ouest de l'Ontario totalisaient à 4 096 028 $. Les dépenses pour le Bureau sectoriel de Winnipeg ne sont pas disponibles.

Le 31 mars 1996, il y avait 269 délinquants sous responsabilité fédérale sous surveillance dans la région de Winnipeg. Ce nombre comprenait[21] :

- 12 délinquants (4,5 %) en semi-liberté;
- 135 délinquants (50,2 %) en liberté conditionnelle totale;
- 78 délinquants (29 %) en liberté d'office;
- 44 délinquants (16,4 %) sous un autre statut de mise en liberté.

---

20 Les chiffres se rapportant aux dépenses fédérales pour la détention et les services de surveillance sont fournis par la Direction générale du Contrôleur, Services corporatifs, *Coût annuel pour la garde d'un détenu*, 1997-1998, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario). Exclut les dépenses des fonds renouvelables de CORCAN.

21 Secteur de l'évaluation du rendement, *Système de gestion des détenus*, 31 mars 1996, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario). «Autre statut de mise en liberté » englobe les délinquants illégalement en liberté ou en détention provisoire.

Nombre de cas et caractéristiques des délinquants sous surveillance fédérale dans la collectivité

Il est intéressant de suivre de près les caractéristiques des délinquants qui sont placés sous surveillance. On dispose ainsi de renseignements détaillés sur le nombre de cas et le profil des délinquants sous responsabilité fédérale qui font actuellement l'objet d'une surveillance[22].

Le 31 mars 1999, il y avait 295 délinquants sous surveillance dans la région de Winnipeg.

a) *Caractéristiques démographiques*

- 95,9 % des libérés conditionnels étaient des hommes et 4,1 % étaient des femmes;
- l'âge moyen des libérés conditionnels étaient de 34,6 ans;
- 16,1 % étaient âgés de moins de 25 ans, 83,9 % étaient âgés de 25 ans ou plus;
- 79,2 % étaient âgés de moins de 50 ans, 20,8 % étaient âgés de 50 ans ou plus;
- 55,6 % des libérés conditionnels étaient de race blanche, 32,9 % étaient des Autochtones, 1,0 % étaient de race asiatique, 1,0 % étaient de race noire et 9,5 % appartenaient à une autre race.

b) Caractéristiques des peines

- 47 % des libérés conditionnels purgeaient une peine totale inférieure à 4 ans;
- 48,6 % purgeaient une peine allant de 4 à 10 ans;
- 4,4 % purgeaient une peine de 10 ans et plus (les peines d'emprisonnement à perpétuité ne sont pas incluses).

Services communautaires fédéraux de réinsertion sociale

Pour aider les délinquants à se réinsérer sans risque dans la collectivité à la suite d'une peine d'emprisonnement, le Service correctionnel du Canada offre en sous-traitance un large éventail de services postlibératoires. Les renseignements suivants se rapportent aux programmes qui concernent les délinquants sous surveillance fédérale dans le district de Winnipeg au cours de l'exercice 1996-1997[23].

---

[22] Secteur de l'évaluation du rendement, *Système de gestion des détenus*, 31 mars 1999, Service correctionnel du Canada, Ottawa. Le nombre total de délinquants sous surveillance inclut ceux qui sont illégalement en liberté ou en détention provisoire.

[23] Base de données du Programme des ressources communautaires, 1996-1997, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario).

a) Établissements résidentiels communautaires

- Les contrats négociés avec les établissements résidentiels communautaires ont fourni 27 812 jours-lits aux délinquants. Les dépenses fédérales étaient de 693 795 $ et les frais d'hébergement supplémentaires étaient de 868 151 $. Le coût par lit utilisé était d'environ 31 $.

b) Indemnisation de subsistance

- Des coûts ont été encourus dans le cadre du versement des indemnités de subsistance aux délinquants. Les dépenses de base (pour les délinquants logés à un Centre de ressources communautaires et qui sont sans emploi) totalisaient 50 691 $ pour 11 935 jours.

c) Enquête communautaire et surveillance de libération conditionnelle

- Des enquêtes communautaires ont été réalisées pour 363 cas (14 femmes et 375 hommes) au coût de 63 796 $.
- La surveillance des libérés conditionnels a été assurée pendant 158 mois au coût de 118 903 $.
- Trente-six délinquants (tous des hommes) ont été surveillés pendant les permissions de sortir sans escorte en semaine au coût de 2 988 $.
- Vingt-cinq délinquants (tous des hommes) ont été surveillés pendant les permissions de sortir sans escorte durant les fins de semaine au coût de 3 150 $.

d) Programmes de counseling psychologique et psychiatrique

- Des séances de counseling ont été offertes à contrat aux délinquants sexuels pour un montant de 115 279 $.
- Des évaluations ont été effectuées au coût de 26 624 $.

e) Autres programmes et services

- D'autres programmes et services ont été offerts au coût de 106 489 $.

Résumé

En 1996, Winnipeg était une ville qui comptait 667 210 habitants. Elle avait dans ses environs immédiats trois établissements fédéraux, y compris un centre correctionnel communautaire, deux établissements provinciaux pour adultes et un centre pour les jeunes. Les renseignements dont disposent la police et les tribunaux révèlent qu'en 1996, à Winnipeg, 11 969 adultes et 4 258 jeunes ont été accusés d'infraction criminelle. Une fois ces accusations portées, on constate une baisse considérable du nombre d'adultes et de jeunes reconnus coupables et qui, dans ces cas, sont condamnés à une peine d'emprisonnement par le tribunal. Ainsi, à Winnipeg, sur 1 178 jeunes reconnus coupables en 1996-1997, seulement 7,5 % ont été condamnés à une garde en milieu fermé.

En se fondant sur une comparaison des indicateurs sociaux de 1991 et de 1996, y compris la répartition des groupes d'âge dans la population, le nombre de familles à faible revenu et le taux de chômage, incite à penser que l'activité criminelle à Winnipeg n'augmentera pas. Plus précisément, en 1996, la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans (le groupe représentant le plus haut risque d'implication criminelle) a baissé de 7,8 % et le taux de chômage a chuté de 0,7 points de pourcentage ou 8,1 %. D'autre part, une croissance démographique de 1 % et une légère baisse du revenu familial sont des indicateurs qui se combinent à d'autres pour créer un climat dans lequel il convient d'examiner la criminalité. En fait, le taux de criminalité à Winnipeg a augmenté de 0,4 % entre 1991 et 1996. Le nombre de jeunes accusés a baissé de 9,4 %. Il y a eu moins de jeunes condamnés à une garde en milieu fermé ou à une garde en milieu ouvert. Des facteurs externes amoindrissent aussi la capacité du système à combattre la criminalité. Des variables comme les modifications apportées aux lois et les changements apportés aux pratiques d'imposition des peines et aux politiques en matière de justice pénale peuvent avoir une incidence sur les statistiques relatives aux crimes signalés et aux services correctionnels.